



Tu peux être convoqué pour un contrôle anti-dopage

QUAND ? en compétition
à l'entraînement
à domicile
en France comme à l'étranger

COMMENT ? tu es informé du contrôle juste à la fin de ton épreuve directement par un délégué fédéral (personne habilitée par les instances fédérales)
tu signes une convocation (une personne va alors te suivre partout jusqu'à ce que tu te présentes au médecin contrôleur)

OU ? tu as une heure maximum pour te rendre sur le lieu indiqué dans ta convocation
Prend avec toi une pièce d'identité, ta licence FSGT, ton sac avec des vêtements et tes ordonnances éventuelles. Une personne de ton choix peut t'accompagner

**TOUT CAS DE REFUS OU DE NON PRESENTATION
AU CONTROL EST SANCTIONNE COMME UN
CONTROLE POSITIF**

LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE EN COMPETITION



CONSEIL : Evite d'aller aux toilettes entre la fin de ta compétition et ton arrivée au local de contrôle sinon ton stage à cet endroit risque de s'éterniser...

Actuellement le contrôle anti-dopage se fait essentiellement par prélèvement d'urines. Dans un avenir très proche le médecin contrôleur pourra faire un prélèvement sanguin, salivaire voire capillaire (une centaine de cheveux environ).

Le local où s'effectue le contrôle doit réglementairement comporter une salle d'attente, une salle d'examen et des toilettes privées. Ton identité va être vérifiée et tu vas être invité à boire de l'eau ou des sodas.

ATTENTION :

Ne bois que dans des bouteilles CAPSULEES que tu ouvres toi-même. Personne ne doit boire dans ta bouteille

Dès que tu te sens prêt à émettre le précieux liquide, le contrôle peut commencer :

1ère étape recueil des urines :

- Choisis un gobelet enfermé dans un sac plastique scellé
- Vérifie que ce sachet est bien intact
- Déchire toi-même le sachet et récupère le gobelet

SEULS TOI ET LE MEDECIN CONTROLEUR POUVEZ TOUCHER TON GOBELET !!!



Tu peux maintenant aller aux toilettes en compagnie du médecin assermenté qui vérifiera l'émission sans fraude de ton urine. Ton gobelet doit contenir au moins 75 ml.

2ème étape : Choisis un sachet contenant une boîte jaune et une verte. Vérifie que ce pack n'a pas déjà été ouvert. Le numéro inscrit sur le sachet, sur les boîtes et les flacons doit être identique.

Vérifie que ce numéro unique est inscrit sans erreur par le médecin sur le procès verbal. Ce numéro sera spécifique de ton prélèvement.

PERSONNE D'AUTRE QUE TOI OU LE MEDECIN NE DOIT TOUCHER CES FLACONS JUSQU'A LEUR FERMETURE DEFINITIVE

3ème étape : Transvase toi-même ton urine du gobelet de recueil dans les deux flacons en verre en suivant les indications du médecin. Ferme le flacon jaune avec le bouchon jaune et insère le dans la boîte jaune que tu fermes à son tour complètement.

Fais la même chose avec le flacon vert

Confie la boîte jaune et la boîte verte ainsi scellées au médecin

Quand ces deux boîtes sont fermées hermétiquement, plus personne ne peut les ouvrir sans que l'effraction ne soit visible. Le médecin se charge de les faire acheminer au laboratoire de dépistage agréé.

Le médecin procède **alors et seulement** à une première analyse de ton urine (qui sert en fait à déterminer si le liquide que tu as émis est bien de l'urine). Il trempe une bandelette dans l'urine restant dans le premier gobelet de recueil.

Cette analyse ne doit se faire :

- qu'**APRES** la fermeture définitive des boîtes jaune et verte
- **SEULEMENT** sur l'urine restant dans le premier gobelet de recueil (afin que la bandelette ne contamine pas ton urine). Le reste des urines est alors jeté.

4ème étape : établissement du procès verbal

Sois **VIGILANT** car le contrôle n'est pas terminé. Le médecin finit en effet de remplir le procès verbal dont un exemplaire sera envoyé aux différentes instances sportives et administratives.

Le médecin va alors te demander si tu as pris des médicaments récemment : tu dois signaler tous les médicaments que tu as éventuellement pris les jours précédents et si possible montrer les **ORDONNANCES** médicales correspondantes. Si tu prends des médicaments inscrits sur la liste des produits interdits mais autorisés avec une **notification préalable**, tu dois montrer ton **CERTIFICAT** au médecin qui le consignera dans le procès verbal (par exemple une justification thérapeutique pour prendre des médicaments contre l'**ASTHME** : seuls Ventoline Sérévent Bricanyl et Foradil sont autorisés sous ces conditions).

**RAPPEL : n'oublie pas ta Demande d'Autorisation d'Usage à
des fins Thérapeutiques (AUT)**



Si tu as oublié tes ordonnances, signale de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS que tu as pris récemment.



Enfin, le médecin te demandera si tu as des remarques à faire sur le déroulement du contrôle : C'est à ce moment que tu dois signaler **PAR ECRIT** les **ANOMALIES** de procédure que tu as pu constaté (tu écris dans un espace prévu à cet effet). Le procès verbal est ensuite signé par le médecin, le délégué fédéral et enfin par toi-même. Ta signature ne doit pas déborder de la case qui t'est impartie pour respecter l'**ANONYMAT** de ton prélèvement quand il arrivera au laboratoire de dépistage (en effet le laboratoire de dépistage ne connaît pas l'identité du sportif qu'il est en train d'analyser).

AVANT DE PARTIR :
RELIS L'INTEGRALITE DU PROCES VERBAL
DEMANDE LE FORMULAIRE QUI TE REVIENT
GARDE LE PRECIEUSEMENT UN MOIS MINIMUM....